

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière





p. 4 à 8



p. 16



p. 23

|||| ACTU (pages 4 à 8)

Notre ténacité, toujours, pour nos revendications

- Assurance chômage : FO dénonce un projet de texte très déséquilibré.
- Emploi des seniors : les négociations butent sur le contrat de valorisation de l'expérience.
- Droit à la retraite progressive : les crispations demeurent.
- Fonction publique : FO décide de trois journées de grève du 10 au 12 décembre.
- Finances publiques : des projets de lois entre parcours compliqués et annonces inattendues.
- Les inégalités abîment l'attachement à la démocratie.

|||| DROIT (page 9)

- Modification d'une rupture conventionnelle et accord du salarié.

|||| DOSSIER (pages 11 à 14)

- Unions départementales : portraits de nouveaux secrétaires généraux résolument engagés.

|||| INTERNATIONAL (page 16)

- Automobile : une crise européenne qui se durcit.

|||| REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

|||| NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Ouverture à la concurrence des bus RATP : FO dénonce une régression sociale.
- Heuliez Bus : après cinq jours de grève à Rorthais, les salariés font plier leur direction.
- Nestlé France supprime des emplois, externalise et bafoue le dialogue social.
- Quand l'initiative de FO conduit à une victoire salariale dans la branche des fleuristes et de la vente et services aux animaux familiers.
- Chez Auchan, 2389 postes supprimés : FO exige « une solution pour chaque salarié ».
- Michelin veut fermer ses usines de Cholet et de Vannes qui emploient 1254 salariés.
- My Store FO. L'offre exclusive pour les adhérents FO. Présentation par le trésorier confédéral.

|||| CULTURE (page 22)

- Exposition. Le textile, une industrie française au passé glorieux.
- Photo. Les femmes et le travail selon Janine Niépce.
- Cinéma. Tous à l'école!

|||| PORTRAIT (page 23)

- Jennifer Marais : « C'est important que les salariés sachent qu'ils ne sont pas seuls, y compris dans une TPE ».

l'info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.

Secrétariat de rédaction/maquette/photos :

F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.

Conception de la maquette : V. Pfohl.

A également contribué à ce numéro :

C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfo.militante@fopresse.fr

Imprimé par P. IMAGE, Paris.

Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174

Dépôt légal novembre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.

Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfo.militante@fopresse.fr

Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



MOBILISATION POUR L'EMPLOI!

La multiplication des annonces de plans sociaux ces derniers jours vient remettre la question de l'emploi et du chômage au cœur de l'actualité sociale. Les milliers de suppressions d'emplois annoncées chez Auchan et Michelin la semaine dernière sont la partie émergée de l'iceberg. Depuis de nombreuses semaines, les équipes FO se mobilisent pour préserver ce qui peut l'être dans des secteurs touchés par de violentes secousses sur l'emploi.

Plusieurs enseignes du commerce, notamment dans l'ameublement, l'équipement de la maison, l'habillement, la grande distribution enchaînent les restructurations ou les fermetures, entraînant la disparition de plusieurs milliers d'emplois. À titre d'exemple, le démantèlement du groupe Casino a conduit nos élus Force Ouvrière à multiplier pendant de longs mois actions et négociations, visant à obtenir la sauvegarde des emplois et de réelles garanties sociales. Cette situation nous a conduits à demander au Premier ministre la création d'un comité commerce, à l'image de ce qui existe dans l'industrie avec les comités stratégiques de filière.

Dans l'industrie, le plan annoncé par Michelin s'inscrit dans une série déjà longue de plans de licenciements qui touchent le secteur de l'automobile et notamment les équipementiers : Valeo, Novares, Forvia... pour lesquels FO est intervenue auprès du ministère de l'Industrie. La filière est frappée de plein fouet par la chute des ventes, la baisse des volumes de production, les délocalisations qui repartent à la hausse. Des entreprises de la plasturgie, du verre, du textile en profitent pour se réorganiser. Il y a un effet d'opportunité. Et il y a les multiples suppressions d'emplois, quotidiennes, qui ne font pas la une des journaux mais qui finissent par se voir dans les statistiques. Derrière, ce sont des femmes, des hommes, des familles qui à chaque fois perdent leur emploi et en subissent les conséquences financières et psychologiques.

Résultat, la désindustrialisation se poursuit et la promesse de réindustrialisation se fait attendre. Si elle est présente dans les discours, on la voit peu sur le terrain. Cela ne peut pas être qu'un slogan ou un coup de com', ça doit être une priorité!

Cette situation, dont le ministre de l'Industrie annonce qu'elle va probablement s'amplifier, signe la fin d'une période de chômage en diminution. Diminution liée à la hausse de l'emploi mais aussi à une nette poussée des radiations

des demandeurs d'emploi de l'indemnisation chômage. Cela fait pourtant des mois que les créations d'emplois, tirées vers le haut essentiellement par l'apprentissage, avaient fortement ralenti. Des mois que nous alertons sur la conditionnalité des aides publiques distribuées aux entreprises, sans contrôle ni contrepartie, notamment en

matière d'emploi. Des mois que nous alertons sur la facture du « quoi qu'il en coûte », dont les travailleurs payent le prix aujourd'hui!

Cette situation pourrait aussi voir revenir son cortège de mauvaises réponses : baisser encore le coût du travail, à un moment où l'on commence à entrevoir un coup d'arrêt salutaire sur les allégements de cotisations sociales; simplifier encore les normes et les réglementations, ce leitmotiv qui revient comme une solution miracle à chaque fois que la croissance ralentit. C'est dans ce contexte que l'État employeur renoue avec les réductions d'effectifs dans la fonction publique : plus de 2200 postes supprimés, dont une grande partie à l'Éducation nationale. C'est le retour des vieux discours. Les agents publics sont de nouveau considérés uniquement comme une dépense budgétaire, qu'il faudrait réduire. C'est aussi dans ce contexte que nous poursuivons les négociations sur l'Assurance chômage et l'emploi des seniors, pour maintenir des droits et protections qui sont plus que jamais nécessaires pour les salariés!

La réindustrialisation ne peut pas être qu'un slogan ou un coup de com', ça doit être une priorité!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Notre ténacité, toujours,

Chargée, l'activité de FO l'est plus que jamais et sur tous les fronts. Dans la fonction publique, elle lutte contre les nouvelles attaques, entre autres en matière de santé, de salaires ou de statut, et vient de décider d'un mouvement de grève, en décembre. Les agents refusent en effet les mesures d'austérité que le gouvernement prévoit, notamment via les lois de finances pour 2025. Pour l'instant, les projets de textes sont toujours débattus au Parlement et connaissent un parcours compliqué. De son côté, à l'échelon national interprofessionnel, FO est pleinement engagée aussi dans les négociations avec le patronat – et *a priori* jusqu'à cette mi-novembre – sur l'Assurance chômage et l'emploi des seniors, notamment sur le volet de la retraite progressive. Pour défendre les droits des travailleurs et leur en obtenir de nouveaux, FO y montre toute sa ténacité.

Emploi des seniors : les négociations butent sur le contrat de valorisation de l'expérience

Le 4 novembre, la troisième séance de négociations sur l'emploi des seniors n'aura pas permis d'avancer : « *On n'a pas eu l'impression de faire de grands pas. Le projet de texte d'Ani transmis par le patronat ne répond que partiellement à nos revendications* », déplore Patricia Drevon, secrétaire confédérale et négociatrice pour FO, alors que la prochaine séance de négociation est prévue le 14 novembre. Pour l'instant, les discussions achoppent toujours sur le CDI senior (désormais intitulé « contrat de valorisation de l'expérience »). Le patronat a certes consenti à exclure les intérimaires de ce type de contrat, mais c'est la seule timide avancée. Dans le texte, ce contrat de valorisation de l'expérience serait ouvert aux demandeurs d'emploi à partir de 60 ans (et dès 57 ans en cas d'accord de branche). Il durerait jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite à taux plein.

Opposition sur les exonérations de cotisations

Le patronat n'a pas cédé, pour l'instant, sur les nombreux avantages pour l'employeur de ce CDI spécifique. Le contrat de valorisation de l'expérience ouvrirait droit à un cumul entre salaire et allocation chômage, si le demandeur d'emploi âgé « *perçoit une rémunération inférieure d'au plus 30% à celle obtenue dans son emploi précédent* », prévoit le texte. L'entreprise serait en outre exonérée de cotisations d'Assurance chômage, « *à raison d'un point par an* » à partir des 60 ans du salarié. Une ligne rouge pour les organisations syndicales : « *Nous sommes opposés à toute exonération de cotisations* », rappelle Patricia Drevon, ajoutant que FO n'est pas favorable à ce contrat.

Ariane Dupré

Assurance très déséq

La troisième et avant-dernière séance de négociation sur l'Assurance chômage s'est tenue le 8 novembre au siège de l'Unedic à Paris. Les négociateurs ont travaillé sur un premier projet de texte fourni l'avant-veille par le patronat. Il prend la forme d'un avenant à l'accord de novembre 2023 – signé par FO mais non agréé par le gouvernement – qui a servi de base aux discussions. L'objectif est notamment de trouver, à la demande du nouveau gouvernement, une source d'économies supplémentaires, à hauteur de 400 millions d'euros. « *Cet avenant me semble très déséquilibré en termes d'efforts* », a réagi Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, pointant des pertes de droits pour les demandeurs d'emploi et en parallèle aucune participation des entreprises.

Le patronat, qui a transmis le 12 novembre une nouvelle version du projet aux organisations



pour nos revendications

Le chômage : FO dénonce un projet de texte qui n'est pas équilibré

syndicales, souhaite en effet repousser de deux ans l'accès aux règles d'indemnisation spécifiques aux seniors, pour tenir compte du report de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ en retraite. Il s'attaque aussi à l'indemnisation des travailleurs frontaliers. En vertu des règles européennes, ces derniers sont indemnisés par l'Unédic après avoir travaillé dans les pays frontaliers où les salaires sont souvent plus élevés qu'en France. Or le texte propose notamment d'appliquer un coefficient pour réduire le montant de leur indemnisation. Une mesure discriminatoire selon la délégation FO, qui demande la mise en place d'un montant minimal garanti d'indemnisation, et digne, pour ces publics.

Ultime séance le 14 novembre

En revanche, la proposition du patronat de durcir les conditions d'indemnisation des intermittents du spectacle

a rapidement été évacuée. « C'est une très bonne chose, j'avais prédit que cette mesure était un épouvantail pour faire passer les dispositions concernant les frontaliers », a poursuivi Michel Beaugas.

Pour que les employeurs participent eux aussi aux efforts d'économies, FO a proposé de revoir la limitation des plafonds pour l'instant pris en compte pour le calcul des cotisations patronales à l'Assurance chômage. Une dernière séance est programmée le 14 novembre, juste avant la dernière réunion de négociation sur l'emploi des seniors.

Clarisse Josselin



C.JOSSELIN

La délégation FO lors de la troisième séance de négociations du 8 novembre 2024. De gauche à droite : Franck Mary-Montlaur, Michel Beaugas et Laure Doucine.

Droit à la retraite progressive : les crispations demeurent

Lors de la séance du 4 novembre sur l'emploi des seniors, les organisations syndicales et patronales ont aussi étudié le volet des transitions entre l'emploi et la retraite. Pour FO, cette réunion n'aura pas permis d'améliorer les conditions d'accès à la retraite progressive, que la confédération défend. FO a proposé d'en faire un droit opposable à partir de 60 ans (au lieu de 62 ans) pour les salariés ayant acquis 150 trimestres. Avec maintien des cotisations retraite à 100% lors du passage à temps partiel en entreprise. Ces critères d'accès sont bien repris dans le projet de texte. Mais pour l'heure, le maintien des cotisations retraite à 100% reste encore « sous réserve de l'accord de l'employeur », selon le souhait du patronat.

Tensions sur le caractère opposable

Le patronat a certes ajouté que les modalités du recours à la retraite progressive seraient

l'un des sujets abordés dans les négociations obligatoires de branche (ou d'entreprise) sur l'emploi et le travail des seniors. Insuffisant pour FO : « Que les branches encadrent la retraite progressive, c'est bien, mais ne ce n'est pas suffisant. Il faut qu'il y ait de l'opposabilité en entreprise », soutient Patricia Drevon, secrétaire confédérale chargée du dossier. Et la négociatrice a proposé de faire de la retraite progressive un droit pour les salariés qui ont un compte pénibilité. Mais le patronat s'y refuse.

FO envisage donc de travailler avec les autres organisations syndicales pour définir une proposition commune sur le droit à la retraite progressive. L'objectif est de faire avancer le sujet, car le temps presse.

Le 12 novembre, le patronat a envoyé un nouveau projet d'accord aux organisations syndicales. Il sera discuté lors de la dernière réunion le 14 novembre.

Ariane Dupré



© C.CASABIANCA/REA

Notre ténacité, toujours,

Fonction publique : FO décide de trois journées de grève du 10 au 12 décembre

Le 7 novembre, le ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation publique, Guillaume Kasbarian, a reçu en multilatérale les syndicats du secteur, lesquels

l'avaient pressé de le faire dans un courrier commun daté du 29 octobre. Mais face à l'attitude du ministre déclarant son intention de maintenir ses projets, hormis celui de supprimer les catégories statutaires (projet hérité de l'ancien ministre Guerini), FO-Fonction publique a décidé de couper court à la rencontre. À l'issue d'une suspension de séance, l'Union interfédérale n'est donc pas revenue à la table des discussions. Quittée ensuite par deux autres organisations. Si le 7 au soir, le ministre se montrait satisfait de la rencontre, du côté syndical la tonalité était tout autre! Car Guillaume Kasbarian, qui maintient paradoxalement le sujet de discussion sur l'attractivité des carrières, a confirmé le gel du point (les salaires indiciaires) en 2025 ainsi que le non-versement de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) en 2024 et sa non-inscription au projet de loi de finances pour 2025. Le ministre – qui semble ne plus vouloir construire, comme son prédécesseur, un projet de loi Fonction publique, mais plutôt agir par voie réglementaire – confirme par ailleurs la poursuite de l'axe d'une rémunération au mérite basée sur un « engagement individuel et collectif » des agents. Est aussi remise sur la table la modification des conditions d'entrée dans la fonction publique, ce qui a tout à voir avec une exacerbation de la contractualisation de l'emploi, prônée par la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Le ministre vise aussi à ce que les « départs » soient « facilités », ce qui a tout à voir avec une volonté, maintes fois exprimée ces derniers mois par

l'exécutif, de « faciliter » les licenciements. Et ce n'est pas tout.

Vers une journée intersyndicale de grève le 10 décembre

Guillaume Kasbarian confirme aussi la volonté du gouvernement d'augmenter de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêts maladie et de diminuer de 10% l'indemnisation de ces arrêts. Ces dernières mesures visent une économie de 1,2 milliard d'euros, insérée au cadre plus large d'une baisse des dépenses de 5 milliards d'euros dans la sphère de l'État. Baisse, partie prenante du plan général d'une réduction des dépenses de l'État pour 2025, programmée de 15 à 20 milliards d'euros. Dès le 7 au soir, FO-Fonction publique, fustigeant ces « attaques incessantes » contre les 5,7 millions d'agents publics, proposait « une mobilisation à la hauteur des mesures anti-fonctionnaires », et appelait à la « riposte ». « Les fédérations FO du public sont unanimes » sur sa nécessité face à la « stigmatisation des agents », appuyait le 8 novembre le secrétaire général de l'union interfédérale FO, annonçant qu'un préavis de grève pour tout le mois de décembre serait déposé. La veille, sortant de la rencontre, Christian Grolier avait lancé : « On va prendre le jeu du ministre au mot : trois jours de carence, trois jours de grève. » Lors d'une intersyndicale de la fonction publique le 12 novembre, l'union interfédérale FO a fait part de sa décision de trois journées de grève, les 10, 11 et 12 décembre (ces dates seront confirmées le 14 novembre). La journée de grève du 10 décembre, initiée par FO et assortie de manifestations, devrait se tenir dans un cadre intersyndical. Les sept autres organisations participant à l'intersyndicale donneront leur réponse le 14 novembre.

Valérie Forgeront



pour nos revendications

Finances publiques : des projets de lois entre parcours compliqués et annonces inattendues

La gestion des finances publiques depuis 2023 est passée au grill. Le Sénat a ouvert une mission d'information sur les « dérapages ». L'Assemblée devrait quant à elle confier à la commission des finances une mission d'enquête. En parallèle, se poursuit en cette fin d'année l'examen par le Parlement du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 et celui de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Ces projets, présentés par le gouvernement, portent un plan visant un « effort » de plus de 60 milliards d'euros sur les comptes publics. Effort qui serait assuré aux deux tiers par une réduction des dépenses publiques. Et pour un tiers par la recherche de recettes nouvelles. Depuis le début de leur examen à l'Assemblée, le PLF et le PLFSS ont fait l'objet de milliers d'amendements visant à modifier cette architecture.

Baisse des exonérations de cotisations patronales : vers un plan *a minima*?

Non achevé le 5 novembre dans le délai imparti par la Constitution (article 47-1), l'examen du volet dépenses du PLFSS n'a pu se conclure par un vote. Ainsi par exemple, la mesure gouvernementale concernant le report de la revalorisation des pensions de base n'a pu être examinée. Le 11 novembre, dans une annonce télévisée étrangement faite par le

député Laurent Wauquiez, on apprenait que toutes les pensions de base seraient revalorisées au 1^{er} janvier, de « moitié de l'inflation ». Le lendemain, le ministre du Budget, Laurent Saint-Martin, confirmait : la revalorisation sera probablement de 0,9% et suivie au 1^{er} juillet d'un « rattrapage pour toutes les retraites qui sont en dessous du niveau du Smic ». Pour l'instant toutefois, le texte du PLFSS est envoyé au Sénat qui l'examinera à partir du 18 novembre. Le gouvernement a décidé de réintroduire dans ce projet son plan (supprimé le 30 octobre par un vote des députés, notamment ceux soutenant sa politique) pour une réduction de voilure des exonérations de cotisations sociales patronales. Mais la

portée déjà limitée de celui-ci, visant 4 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour les comptes sociaux, pourra être revue à la baisse, approuve d'ores et déjà le gouvernement. « Il faut qu'il y ait moins d'économies faites sur les allégements généraux de charges », a ainsi déclaré le 12 novembre le ministre du Budget. Le PLF quant à lui – remanié avec l'ajout de mesures visant à augmenter les possibilités de recettes supplémentaires – faisait l'objet d'un vote solennel le 12 novembre sur sa partie « recettes ». L'Assemblée a rejeté le texte. Le PLF dans son entièreté est donc transmis au Sénat, dans sa version initiale.

Valérie Forgeront



© ERIC TSCHAEN/REA

Les inégalités abîment l'attachement à la démocratie



Dans son rapport sur l'état de la France en 2024, le CESE constate que les Français les plus touchés par les inégalités sont aussi les plus nombreux à déclarer un sentiment d'exclusion de la société et une défiance envers notre système politique. Ce rapport « doit servir de lanceur d'alerte », estime FO.

estiment par ailleurs que les inégalités aboutissant à ces difficultés sont notamment dues aux disparités salariales excessives (citées par 36% des sondés), aux discriminations (30%), à l'inefficacité de la redistribution des ressources (27%), à l'iniquité entre territoires dans l'accès aux services (20%).

FO « appelle à agir pour plus de justice sociale, plus d'égalité et de protection sociale collective »

Pour FO, représentée au CESE, cette situation « est avant tout la conséquence des choix politiques et d'un entêtement à vouloir à tout prix poursuivre un libéralisme sans limite et à détruire tous les cadres qui ont permis à la France de prospérer et de mettre en place un système social basé sur la solidarité et la protection des personnes ». Le rapport « doit servir de lanceur d'alerte », estime la confédération.

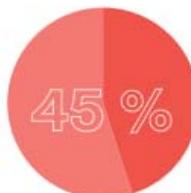
En effet, l'enjeu est de taille tant ces inégalités bien perçues par les Français alimentent un sentiment d'invisibilisation et d'exclusion de la société, qui se traduit par une défiance envers le personnel politique et envers la démocratie elle-même. FO a souvent alerté de ce péril. L'image de la démocratie pâtit également de l'inégalité d'accès aux services publics et au logement : 59% des Français vivant dans une ville de moins de 20000 habitants estiment que l'accès aux soins leur est difficile – la santé arrive cette année en tête des préoccupations – et 58% des sondés connaissent des difficultés d'accès au logement.

Et si possible d'établir un lien entre inégalités, sentiment d'être mis à l'écart de la société et défiance envers la démocratie? C'est ce que tend à démontrer le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son rapport annuel sur l'état de la France en 2024, intitulé « Sortir de la crise démocratique ». « L'absence de perspective, le sentiment de subir davantage d'inégalités que la moyenne, et les difficultés d'accès à certains services publics peuvent alimenter un sentiment d'injustice et d'exclusion. En résulte un moindre attachement au système démocratique », expose le CESE, assemblée formée d'organisations de la société civile, dont les syndicats, et qui est notamment chargée de conseiller le gouvernement et le Parlement.

Malgré le ralentissement de l'inflation, le pouvoir d'achat reste une forte préoccupation des citoyens. Dans un sondage réalisé par Ipsos pour le CESE, 32% des Français déclarent que leur pouvoir d'achat leur permet tout juste de répondre à leurs besoins essentiels (une aggravation de 2 points en un an) et 13% qu'il n'y suffit pas (+1 point). « Au total, près d'un Français sur deux est donc dans une situation financière inconfortable », s'inquiète le rapport. Les citoyens, qui sont aussi des travailleurs (actifs ou retraités) et usagers des services publics,

dans l'avenir s'installe », diagnostique la confédération FO. Parmi les 13% de Français qui déclarent ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins de base, 47% n'ont pas le sentiment de faire partie de la société. Dans le sillage de ce rapport révélateur, FO « se joint au CESE et appelle à agir pour plus de justice sociale, plus d'égalité et de protection sociale collective ».

Fanny Darcillon



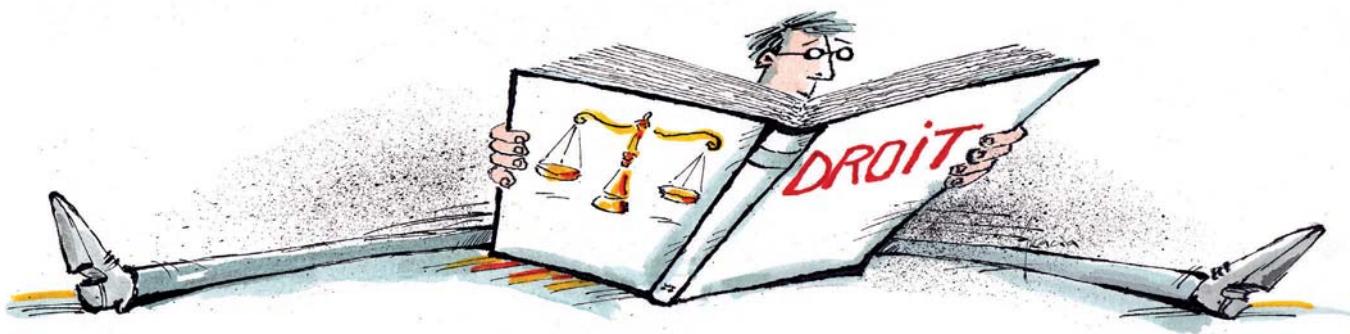
des Français estiment que leur pouvoir d'achat permet seulement de répondre à leurs besoins essentiels voire ne le permet pas (soit trois points de plus que l'an dernier)



58 % des Français éprouvent des difficultés d'accès au logement



ce chiffre s'élève à 84 % pour les DROM



Modification d'une rupture conventionnelle et accord du salarié

La modification d'une convention de rupture conventionnelle après un premier refus d'homologation fait courir un nouveau délai de rétractation au profit du salarié.

Un salarié et un employeur signent une convention de rupture. À la suite d'un premier refus d'homologation, l'employeur rectifie le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle et renvoie aussitôt la nouvelle convention à l'administration, sans en informer le salarié. L'administration homologue la deuxième convention. Le salarié saisit le CPH afin de demander la nullité de la nouvelle convention.

En appel, le salarié est débouté de sa demande de nullité au motif que le fait, pour l'employeur, de soumettre à l'administration une nouvelle convention, sans en informer le salarié, ne permettait de caractériser une atteinte à la liberté du consentement quant à la rupture d'un commun accord, qui avait été donné au moment de la signature de la première convention.

La Cour de cassation casse l'arrêt de cour d'appel dans un arrêt du 16 octobre 2024 (n°23-15752), elle énonce, au visa de l'article L 1237-13, qu'« une partie à une convention de rupture ne peut valablement demander l'homologation de cette convention à l'autorité administrative avant l'expiration du délai de rétractation de quinze jours ».

Elle continue et énonce qu'« il résultait de ses constatations qu'après le refus

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1237-13 alinéa 3 du Code du travail dispose :

« À compter de la date de sa signature par les deux parties, chacune d'entre elles dispose d'un délai de quinze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. »

L'article L 1237-14 du même code indique :

« À l'issue du délai de rétractation, la partie la plus diligente adresse une demande d'homologation à l'autorité administrative, avec un exemplaire de la convention de rupture. Un arrêté du ministre chargé du travail fixe le modèle de cette demande.

L'autorité administrative dispose d'un délai d'instruction de quinze jours ouvrables, à compter de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues à la présente section et de la liberté de consentement des parties. À défaut de notification dans ce délai, l'homologation est réputée acquise et l'autorité administrative est dessaisie.

La validité de la convention est subordonnée à son homologation. »

d'homologation, l'employeur avait modifié le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle et la date envisagée de la rupture, et avait retourné le formulaire à l'autorité administrative pour homologation sans informer le salarié et sans lui faire bénéficier d'un nouveau délai de rétractation, la cour d'appel a violé les textes susvisés ».

Cet arrêt vient donc rappeler que tout élément de la convention de rupture doit être soumis au consentement des deux

parties, et la modification de l'un d'eux obéit également à cette règle. Le montant de l'indemnité de rupture étant un élément essentiel dans le consentement donné par le salarié, toute modification de celui-ci ne pouvait se faire sans que le salarié n'en soit informé et sans avoir obtenu son accord. Cet arrêt est ainsi éminemment protecteur de l'intérêt du salarié.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



Élections délégués 2024

“Votez pour un modèle mutualiste.”

Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte,
du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024,
votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle
sur jevote.macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Flashez ce code
pour retrouver toutes
les informations
sur les élections



APIVIA MACIF MUTUELLE Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Unions départementales : portraits de nouveaux secrétaires généraux résolument engagés

Huit unions départementales ont renouvelé leurs instances au cours de ces derniers mois. L'arrivée de nouveaux secrétaires généraux à la tête de ces structures syndicales interprofessionnelles illustre la vitalité de l'organisation. Rencontres avec ces militants qui, au plus près du terrain, luttent chaque jour pour faire aboutir les revendications de FO.

Fabrice Villain veut « faire grandir FO dans le département de la Somme »

Fabrice Villain, 47 ans, est secrétaire général de l'UD de la Somme depuis le 1^{er} septembre. Ancien trésorier et secrétaire adjoint, il succède à Jean-Jacques Leleu, parti en retraite à mi-mandat.

Attirer les jeunes militants

Ouvrier d'usine chez Saint-frères Enduction, dans la branche de la chimie, il a créé en 2000 le syndicat FO, majoritaire depuis des années. « Je me suis aventuré tout seul, porté par les valeurs de FO, libre et indépendant », explique-t-il.

La priorité de cet homme de terrain, entouré par une équipe jeune, diversifiée et dynamique, est le développement. Nouveau journal, mascotte... il a aussi embauché une alternante qui modernise les outils de communication pour attirer les jeunes militants. « Là où FO est implanté, on a de très bons résultats. On veut créer un maximum de syndicats. C'est un travail monstre mais j'espère qu'on va y arriver », ajoute-t-il. Son premier objectif, dépasser 20% de représentativité aux élections TPE. L'UD présente aussi deux listes (3A et 3B) pour les élections aux chambres d'agriculture de janvier 2025, une première.

Clarisse Josselin



Magali Lardeux : en Maine-et-Loire, « il va falloir aider nos syndicats à organiser la riposte »



Après deux mandats de secrétaire générale adjointe, Magali Lardeux, 45 ans, a été élue secrétaire générale de l'UD FO du Maine-et-Loire le 17 octobre. Engagée à FO depuis 2004, cette professeure des écoles dans la région d'Angers a été auparavant secrétaire départementale du SNUDI FO entre 2012 et 2020. « On a une UD en pleine forme, avec 10% de cotisations en plus en trois ans. On vient d'y intégrer des syndicats FO dans les transports, c'est important ! », se réjouit Magali qui aime « la richesse de l'échelon interprofessionnel ». La militante

tient à développer encore l'UD. « Là, on est à fond dans les élections TPE. »

Préparer des mobilisations

L'austérité sur les dépenses publiques en 2025 préoccupe Magali : « La situation est grave : les 40 milliards d'euros d'économies, tout le monde va le payer, dans le privé comme dans le public. Il va falloir aider nos syndicats à organiser la riposte. Qu'il s'agisse d'occupations de sites ou de grèves, les moyens d'action sont multiples ! »

Ariane Dupré

Unions départementales : portraits de nouveaux secrétaires

Olivier Aubry : en Eure-et-Loir, « continuer le syndicalisme de terrain »

A 51 ans, Olivier Aubry a été élu le 4 octobre à la tête de l'UD FO d'Eure-et-Loir. Ancien éducateur, devenu enseignant auprès d'enfants en situation de handicap, puis directeur d'une école primaire dans le département, il demeure le secrétaire départemental du SNUDI FO, mandat qu'il occupe depuis 2006.

Mobiliser pour les droits des agents

Concernant la vie de l'UD, Olivier partage le goût de son prédécesseur pour le syndicalisme de terrain. « Il faut rester les pieds dans la boue, au plus proche des problèmes des salariés et des agents publics », revendique-t-il.

Dans ce département rural, le nouveau secrétaire de l'UD a inscrit parmi ses priorités les élections des délégués de la MSA (Mutualité sociale agricole) en mai prochain. Et bien sûr la poursuite du développement de l'UD. Les projets du gouvernement en ce qui concerne la fonction publique sont quant à eux une source d'inquiétude. Ainsi, ils visent notamment à allonger, de un à trois jours, le délai de carence appliqué aux arrêts maladie des agents publics. Opposé à cette mesure, Olivier s'apprête à diffuser des tracts : « On entre dans un gros travail de mobilisation. Dans les écoles, les camarades sont scandalisés par cette mesure. »

Ariane Dupré



Étienne Raoul, dans le Vaucluse : « Il faut que nous fassions parler de nous le plus possible »



A 32 ans, Étienne Raoul a été élu en mars dernier à la tête de l'union départementale FO du Vaucluse. Figurant parmi les plus jeunes secrétaires d'UD, ce professeur de mathématiques, issu du Syndicat national FO des lycées et collèges, affiche déjà un long parcours syndical. En 2018, il est commissaire paritaire au niveau académique.

Améliorer la communication

Il prend des responsabilités au sein du CHSCT en 2019, puis devient secrétaire adjoint de son syndicat en 2020. Il intègre le bureau de l'UD en 2023.

« Je suis très intéressé par l'interpro car j'apprécie d'avoir une vision large des choses. Et j'ai bien l'intention de développer au maximum FO dans le Vaucluse. »

Première étape pour lui : redynamiser la communication, en restructurant le site Internet et en relançant le journal de l'UD. « Il faut que nous fassions parler de nous le plus possible. Et j'essaye d'être au plus près de toutes les mobilisations. » Dernière en date : celle des salariés d'Auchan au Pontet, après que la direction a annoncé début novembre la suppression de 2389 emplois à l'échelle nationale.

Sandra Déraillot

es généraux résolument engagés

Marlène Fernandez : en Gironde, « accentuer le développement dans le privé, c'est la priorité »

Sabena Technics, O-I (verrerie), Saint-Gobain Vitrage Bâtiment... La liste des entreprises où Marlène Fernandez a prévu de se rendre ne cesse de s'allonger depuis son élection, mi-septembre, comme secrétaire générale de l'UD FO de Gironde.

Dans la continuité de son prédecesseur

« L'objectif est de déterminer, sur le terrain, avec les syndicats FO, comment l'UD peut les aider à organiser la résistance. Accentuer le développement dans le privé, c'est la priorité », explique la professeure des écoles, 43 ans, qui prend la suite de Philippe Mano.

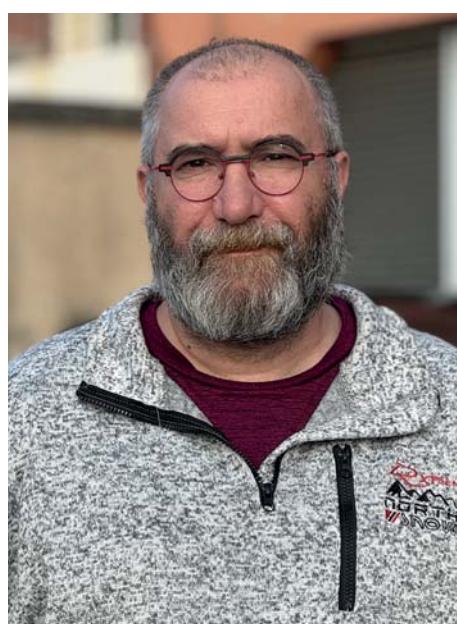
En 2016, elle lui avait déjà succédé en tant que secrétaire départementale du SNUDI FO, le syndicat des directeurs et instituteurs. Un mandat qu'elle a assuré quatre ans après avoir pris sa carte FO à l'occasion du combat contre la réforme Peillon des rythmes scolaires.

« FO a été la seule organisation à s'élever jusqu'au bout contre cette réforme », rappelle-t-elle. Ex-secrétaire générale adjointe de l'UD 33, chargée de l'organisation, elle en connaît parfaitement les arcanes et s'inscrit « dans la continuité » de son prédecesseur.

Élie Hiesse



Jérôme Nigris : son objectif, « consolider la première place de FO dans le privé » en Aveyron



Jérôme Nigris, 52 ans, a été élu secrétaire général de l'UD de l'Aveyron le 28 juin. Informaticien dans l'aéronautique, chez Blanc Aéro Industries, il a adhéré à FO en 2000, trois ans après son embauche, et a directement été élu délégué du personnel. « J'avais un collègue de bureau élu FO qui m'a embarqué avec lui », explique-t-il. Conseiller prud'hommes depuis 2009, il était également secrétaire adjoint de l'UD depuis deux mandats.

Une nouvelle application dédiée à l'UD

Dans l'Aveyron, FO est la première organisation syndicale dans le secteur

privé. « Notre objectif, c'est de consolider cette première place, de maintenir les structures existantes et d'en créer de nouvelles.

D'après les remontées des dernières élections CSE, nous avons gagné cinq points de représentativité, se félicite-t-il.

L'une de ses priorités pour le mandat à venir est d'améliorer la communication auprès des adhérents comme des salariés. Pour cela, l'informaticien est notamment en train de créer une application dédiée à l'UD.

Clarisse Josselin

Unions départementales : portraits de nouveaux secrétaires généraux résolument engagés

Mickael Robe : dans le Calvados, cap sur le développement par la formation

Si Mickael Robe a été élu mi-septembre secrétaire général de l'UD FO du Calvados, l'inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), 45 ans, ne découvre pas le mandat. Sitôt devenu secrétaire général adjoint de l'UD, fin 2022, il a pris en charge l'organisation et l'a gérée « lors des manifestations contre la réforme des retraites ». « FO en a été le fer de lance dans le Calvados », rappelle le militant, qui note une hausse des adhésions. Rien de surprenant pour lui qui a pris sa carte, il y a vingt ans, après une grève FO de quarante-sept jours dans sa profession.

Éducation ouvrière

Adepte du développement (il a syndiqué 100% des IPCSR dans le Calvados), Mickael Robe en fait sa priorité. Aux jeunes travailleurs, « des formations d'éducation ouvrière » – sur le modèle social français notamment – seront proposées dès 2025. Pour les délégués syndicaux, secrétaires de syndicat, elles mettront l'accent sur « la construction du rapport de force ». La structuration des syndicats en entreprise, le maillage « UD, unions locales, fédérations, syndicats » sont deux autres priorités.

Élie Hiesse



Stéphane Bonnafous : travailler en Lot-et-Garonne au développement de FO dans le secteur privé



Ce salarié de Lactalis, 51 ans, a pris la tête de l'UD du Lot-et-Garonne le 1^{er} juin, sur les chapeaux de roues. « J'ai dû prendre le mandat avec un tuilage d'à peine six mois. » Stéphane Bonnafous, « pilote d'installation process » (il gère la réception et le traitement du lait), a créé le syndicat FO de son entreprise (Lactalis). Élu au CSE depuis la fin des années 1990, il était délégué national dans le groupe et demeure délégué syndical.

De nouveaux syndicats

« J'étais plutôt programmé pour prendre d'autres responsabilités

syndicales chez Lactalis, mais mon prédécesseur à l'UD a eu les arguments pour me convaincre de prendre sa suite. » À savoir : la perspective de faire valoir le point de vue du secteur privé dans un département où le public est déjà très bien organisé.

« On est très fort dans la santé, la pénitentiaire. Mais dans le privé il faut arriver à mettre davantage le pied dans les entreprises. » Chose faite déjà cette année dans le secteur agroalimentaire et dans la charpente, où deux syndicats ont été créés.

Sandra Deraillot

Adhérents FO

connaissez-vous l'AFOC ?

L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires créée par FO en 1974.

Elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'État, elle vous défend auprès des pouvoirs publics, des professionnels comme des bailleurs, et vous représente en justice si nécessaire.



Rappel produits

Consultez la liste des produits dangereux ou défectueux mise à jour en temps réel.



Où nous trouver ?

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'Afoc est à vos côtés.



www.afoc.net



Un litige avec un professionnel ?

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indus ?



Rendez-vous sur www.afoc.net rubrique SOS AFOC.



Logement

Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incomant ?

Consultez nos conseils pratiques.



Consommation

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?



Inscrivez-vous à la newsletter

Actualités, infos pratiques, conseils... restez informés !

Téléchargez nos modèles de lettres

Automobile : une crise européenne qui se durcit

Les salariés du secteur automobile et ses fournisseurs sont de plus en plus dans la tempête. Depuis un an en Europe, chômage technique, annonces de suppressions de postes et fermetures de sites se succèdent. Quand ce n'est pas le droit à syndicalisation qui est remis en cause.



Les salariés de Volkswagen rassemblés, le 28 octobre 2024, devant l'usine de Zwickau, en Allemagne, à la suite des annonces de la direction.

L'industrie automobile européenne est en crise. Et les mauvaises nouvelles qui se multiplient désormais au fil des semaines, émanant des constructeurs et avec effet boule de neige sur les équipementiers, traduisent la gravité de cette crise. En cause, la concurrence chinoise – notamment sur les véhicules électriques – et la baisse des commandes de voitures neuves. Ce sont 32000 suppressions de postes qui ont été annoncées au premier semestre 2024 par l'Association européenne des fournisseurs automobiles, pour un secteur qui emploie 1,7 million de travailleurs en Europe.

Volkswagen a quant à lui engagé un plan de restructuration inédit. Actuellement en négociation avec les syndicats, le constructeur vise une réduction des salaires de 10% ainsi que la suppression des primes spéciales et bonus. La fermeture de trois des dix usines allemandes du groupe (plusieurs dizaines de milliers d'emplois sont concernés),

d'abord évoquée, n'est pas encore exclue. Cet été, le constructeur avait déjà décidé de l'arrêt de la production de son usine Audi en Belgique (3000 emplois).

Hémorragie de l'emploi

Plus au Sud, Stellantis Italie a quant à lui annoncé des baisses de commandes et mis à l'arrêt la production de la Fiat 500 électrique. Les périodes de chômage technique se sont enchaînées pour les salariés, alors qu'en trois ans le groupe a déjà supprimé 10000 postes (soit 40% de l'effectif). Environ 20000 salariés ont manifesté le 18 octobre, dénonçant le désengagement du constructeur automobile et craignant d'autres suppressions de postes à venir.

Dernier en date, cette fois au-delà de l'Europe, le japonais Nissan vient d'annoncer la suppression de 9000 emplois dans ses effectifs mondiaux pour s'adapter à la dégradation de ses ventes (-5% en un an).

Côté équipementiers, le secteur des batteries électriques dégringole. Symbole : la giga-usine suédoise Northvolt. Fondée en 2016 par deux anciens de Tesla, l'entreprise annonçait fin septembre la suppression de 1600 emplois en Suède (20% de ses effectifs mondiaux). Quant à l'équipementier automobile allemand Schaeffler, spécialiste des roulements, il a annoncé supprimer 4700 emplois en Europe et la fermeture de deux sites. ZF Friedrichshafen (transmission et châssis) avait de son côté communiqué dès le début 2024 sur la suppression de 12000 emplois dans ses effectifs mondiaux.

Chez Tesla, l'axe antisocial

Pendant ce temps, Tesla – groupe appartenant à Elon Musk – opère un rebond remarqué au troisième trimestre 2024, avec un bénéfice net de 2,7 milliards de dollars. Une bonne santé qui ne l'amène toutefois pas à davantage de concessions sur le plan social. L'entreprise refuse en effet la présence des syndicats auprès des quelque 127000 salariés de ses implantations.

En Suède, elle refuse toujours de négocier la convention collective du secteur. Des mécaniciens suédois du groupe sont engagés dans un mouvement de grève depuis désormais un an. Les professionnels de l'entretien des bornes de recharge de véhicules électriques ont bloqué l'accès aux véhicules de la marque, pendant que l'employeur, lui, s'échine à briser le mouvement à grand renfort de menaces sur les titres de séjour de ses salariés étrangers et en recrutant des briseurs de grève.

En Allemagne, la Gigafactory de Berlin, du même constructeur, ne respecte aucun des accords du secteur (sur le temps de travail ou les salaires) et recrute allégrement en Pologne des travailleurs en contrats précaires. Le syndicat IG Metall a néanmoins réussi à s'y implanter, même s'il doit faire face à une coalition d'« organisations maison ». Sandra Deraillot



Ce qui change

Novembre signe l'entrée en trêve hivernale, laquelle s'étire jusqu'au 31 mars. Sur cette période (que fixe la loi Alur de 2014), l'expulsion d'un locataire, pour des impayés, est impossible. Il est interdit par ailleurs aux fournisseurs de couper le gaz ou l'électricité aux personnes ayant des factures impayées. En matière d'énergie encore, en novembre, les tarifs du gaz sont en recul sur un mois, le prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) a été révisé à la baisse (tant pour l'utilisation cuisson/eau chaude que pour le chauffage) par la commission de régulation de l'énergie. Si entre juin et juillet dernier le PRVG a augmenté de 11,7%, depuis janvier la baisse est de 3,5%. Pour autant, le montant des factures de gaz n'a pas baissé en proportion, cela est dû en partie au quasi doublement depuis janvier du montant de la taxe TICGN (Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel). V.F.

SMIC

SALAIRE

11,88 €

Le smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).
338,80 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
529,10 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
190,29 € Par enfant en plus à charge.
74,26 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- +0,2% en octobre 2024 (-1,2% en septembre 2024).
- +1,2% en octobre 2024 sur un an (+1,1% en septembre 2024).

En octobre 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 1,2% sur un an.

Des chiffres utiles au quotidien...



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLEVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024 %	Apec.
0,14 %	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86 %	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitements de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point**.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement**

– indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10 % **Retenue pour pension.**

9,2 % CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5 % RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire. **Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Ouverture à la concurrence des bus RATP : FO dénonce une régression sociale

Les lignes de bus de la proche banlieue parisienne s'ouvrent à la concurrence. Les trois premiers lots devaient être attribués le 12 novembre à des filiales privées de la RATP et de la SNCF. FO redoute une dégradation des conditions de travail et de la rémunération des 2 500 agents concernés par ces transferts.

A près la grande couronne, c'est désormais le réseau des bus de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) qui s'ouvre à la concurrence, en application d'une loi de 2009 retranscrivant un règlement européen. Les trois premiers lots, situés en petite couronne, devaient être attribués par appels d'offres le 12 novembre. La RATP devait en conserver deux, mais par le biais de sa filiale Cap IDF, le troisième allant à Keolis, filiale de la SNCF. Le changement d'opérateur se fera entre août et novembre 2025. Les 2 500 agents concernés seront contraints d'accepter le transfert de leur contrat de travail chez le nouvel employeur, sous peine de licenciement.

Jean-Christophe Delprat, secrétaire fédéral chargé de la RATP à la fédération FO des Transports et de la Logistique – UNCP, dénonce

l'éclatement de la Régie. « Pour les agents qui souhaitaient évoluer au sein de la RATP, tout s'arrête. Tous devront accepter d'aller travailler dans le privé mais avec les contraintes du service public. Et si'ils refusent, ils seront licenciés, c'est extrêmement violent », dénonce-t-il.

Dix lots supplémentaires à attribuer

Pour Laurent Djebali, secrétaire général du syndicat FO-Groupe RATP, cette annonce est synonyme de « régression sociale à tous les étages ». La direction de la RATP promet le maintien de la rémunération des agents transférés. Le montant garanti sera calculé sur la base des douze derniers mois, hors intérêsement et heures supplémentaires. Si le repreneur prévoit un niveau de rémunération

inférieur, il devra verser une indemnité mensuelle pour combler la différence.

« Supercherie, dénonce Laurent Djebali. Le niveau de rémunération est garanti, mais pas les conditions de travail. Si demain l'agent travaille davantage le week-end ou en deux services sur une même journée, il ne gagnera pas plus tant que sa rémunération n'aura pas dépassé le minimum garanti. De même, à chaque augmentation de salaire, c'est le montant de l'indemnité compensatrice qui baissera. »

Le syndicat, qui avait remporté 40,31% des voix à l'issue des élections au conseil d'administration du groupe RATP fin mai, revendique notamment la prise en compte des conditions de travail dans la grille de rémunération. Dix autres lots seront attribués d'ici octobre 2025. Au total, quelque 20 000 agents devront quitter l'établissement public.

Clarisse Josselin

Heuliez Bus : après cinq jours de grève à Rorthais, les salariés font plier leur direction

A près une semaine de conflit salarial fin octobre dont cinq journées de grève, FO, aux côtés des salariés d'Heuliez Bus à Rorthais (465 salariés, Deux-Sèvres), a fait plier la direction. Dans le cadre des NAO, alors que les deux syndicats de l'entreprise, dont FO (entre 35% et 40% d'audience), revendiquaient une augmentation globale de 5% avec l'accent mis sur une mesure générale (à 3%), la direction a répondu à côté de la plaque, proposant une augmentation générale de 1%. Le 28 octobre, les élus FO ont alors pris la parole devant les salariés. Lesquels « ont décidé de se

mobiliser, c'est ainsi qu'a commencé la grève, avec la seule présence syndicale de FO », explique le délégué, Vincent Krausse.

Le rôle de FO affirmé

Au plus fort de la mobilisation, près de 150 salariés ont répondu présent. Soit près d'un tiers du personnel. « Constatant l'immobilisme de la direction, l'autre syndicat, majoritaire, nous a rejoints dans la grève », indique le militant. Le 4 novembre, la troisième proposition de la direction consiste en une augmentation générale de 2,4%. Nouveau refus

des salariés. « La direction a dû alors s'engager à accompagner cette mesure d'une prime. Elle sera négociée fin novembre. » Un accord de sortie de grève a été signé. Les retenues sur salaire pour journées de grève seront étaillées sur un mois.

Vincent Krausse se réjouit d'une mobilisation qui a permis « d'affirmer le rôle de FO ». Au cours de cette semaine de mobilisation, le syndicat a enregistré sept nouvelles adhésions. « Et nous en attendons d'autres ! », se réjouit le militant.

Chloé Bouvier

Nestlé France supprime des emplois, externalise et bafoue le dialogue social

La multinationale de l'agroalimentaire va supprimer en France 148 postes de commerciaux et 314 autres seront intégrés dans une nouvelle société aux statuts encore inconnus. Pour FO, « les modalités de négociation de ce projet sont inacceptables ».

Au sein de Nestlé France, le choc est rude. Le 23 octobre, la direction a annoncé vouloir réduire de 30% ses effectifs commerciaux dédiés à la grande distribution. « Le projet prévoit la suppression de 148 postes sur les 462 actuels. Les 314 postes restants de commerciaux seront intégrés dans une nouvelle société créée par Nestlé, dont nous ne savons rien actuellement. », indique David Le Doussal, délégué FO. Dans un communiqué commun, les six syndicats, dont FO, formant l'intersyndicale, dénoncent un « modèle qui (...) est en fait très clairement conçu pour répondre aux impératifs de rentabilité imposés par le groupe ».

FO dénonce les conséquences sociales de ce projet articulant suppression et externalisation des emplois. « On demande aux salariés de choisir

entre rester ou partir, entre le 25 décembre et le jour de l'an, s'indigne David Le Doussal. Et on ne leur dit pas dans quelles conditions ils pourront partir ou rester. » Et la direction ne dit mot, entre autres, pour l'instant, sur la question des rémunérations et des conventions collectives qui seront appliquées.

« Du jamais vu dans le premier groupe alimentaire mondial ! »

Pour l'intersyndicale, « les modalités de négociation de ce projet sont inacceptables. Le timing plus que serré ne peut pas permettre la tenue d'un dialogue social serein et efficace ». Le 6 novembre, les organisations ont quitté la première réunion de négociation.

Tandis que la direction argue d'« un besoin accru d'agilité des équipes commerciales », ce projet « c'est du jamais

vu dans le premier groupe alimentaire mondial ! », s'indigne le militant. Un projet qui prévoit par ailleurs, fustige l'intersyndicale, « l'externalisation de la commercialisation de Nesquik, céréales Nestlé, Maggi et le lait concentré ».

Or, depuis une dizaine d'années, les effectifs de Nestlé France ont fondu, passant de 16 000 à 8 700. « On a eu un gros PSE en 2005, puis un plan tous les deux ans. Depuis quelques années, le rythme s'est encore accéléré », précise le délégué FO. Que va-t-il rester de Nestlé France quand, déjà, le groupe a vendu ou n'a gardé qu'une part minoritaire dans certaines marques – ainsi Babybel, Herta, Maggi, Buitoni –, s'inquiète-t-il.

S'élevant contre les méthodes du groupe, consistant à « avaler les dividendes sans s'occuper des emplois », David Le Doussal appelle, avec l'intersyndicale, à placer « les femmes et les hommes avant le profit ». En très bonne santé financière, Nestlé affichait en 2023 un chiffre d'affaires de 98 milliards d'euros...

Chloé Bouvier

Quand l'initiative de FO conduit à une victoire salariale dans la branche des fleuristes et de la vente et services aux animaux familiers

Une augmentation des salaires de 2%, en début d'année 2025, puis une autre de 1% en mai prochain, telles sont les hausses décrochées le 23 octobre dernier lors de la négociation dans la branche qui regroupe les fleuristes ainsi que les activités de vente et de services aux animaux familiers. Cette progression des minima tient beaucoup à l'action de la FGTA-FO, troisième organisation (avec plus de 20% d'audience) dans cette branche qui compte près de 21 000 salariés dans 8 000 entreprises, dont 98% de TPE. La FGTA-FO a été en effet la seule à demander l'ouverture d'une négociation à la suite de la hausse automatique du Smic, de

2%, au 1^{er} novembre, souligne le secrétaire fédéral et négociateur Pascal Saeyvoet. Lequel rappelle tout l'intérêt du vote FO lors des élections TPE, qui se tiendront du 25 novembre au 9 décembre.

Une augmentation mensuelle de 54 à 117 euros

Par cet accord indique-t-il, le premier niveau de la grille passera de 1 800 euros brut à 1 854,36 euros en mai, soit près de 53 euros au-dessus du Smic. L'accord entraîne « une augmentation mensuelle minimum de 54 euros et maximum de 117 euros », détaille le secrétaire fédéral.

L'accord signifie aussi une augmentation de 3,02% de toute la grille (augmentation à chaque niveau) par rapport à celle applicable au 1^{er} juillet 2024. Par ailleurs, dans cette branche où « l'ancienneté est encore préservée, avec 15% pour quinze ans d'ancienneté », se réjouit Pascal Saeyvoet, cette victoire salariale devrait en appeler une autre. Actuellement des négociations sont en cours sur les classifications. « D'ores et déjà des avancées sont enregistrées et grâce à des demandes faites par FO, notamment en ce qui concerne la progression automatique entre deux échelons. »

Valérie Forgeron

Chez Auchan, 2389 postes supprimés: FO exige « une solution pour chaque salarié »

Le distributeur nordiste a annoncé, le 5 novembre, la suppression de 5% de ses effectifs français. Tandis que des négociations débuteront le 28 novembre, FO exige un accompagnement social à la hauteur face à l'impact dramatique de ce plan de restructuration sur l'emploi et la vie des salariés.

« **P**ersonne ne s'attendait à une restructuration aussi sévère. Le volume d'emplois concernés est monstrueux! », dénonce Franck Martinaud, délégué syndical FO d'Auchan Retail en France, qui redoute « des conséquences humaines dramatiques ». La restructuration annoncée le 5 novembre est inédite : l'enseigne alimentaire de la famille Mulliez veut supprimer 2389 emplois (2070 suppressions nettes en comptant la création de 319 postes). Soit 5% des effectifs en France. En 2020, elle avait supprimé 1475 postes, après avoir déjà conduit un plan de départs volontaires concernant 500 postes.

« Mauvais choix stratégiques »

Tous les secteurs sont touchés. Dans les magasins, la restructuration portera sur 1381 postes, par la disparition de métiers dans les hypers (dont celui de conseiller commercial vente équipement), par la fermeture des trois hypers (Clermont-Ferrand Nord dans le Puy-de-Dôme, Woippy en Moselle, Bar-le-Duc dans la Meuse), d'un supermarché à Aurillac (Cantal) et de six magasins d'ultra-proximité. Dans la logistique, trois entrepôts – Paris, Lille (Nord) et Lyon (Rhône) – seront fermés, supprimant 224 emplois. Mutualisées, les fonctions « support » subiront 784 suppressions de postes.

Alors que l'enseigne motive sa décision par « une dégradation des résultats » (au premier semestre, Elo, la maison mère du groupe, a affiché une perte nette de près de 1 milliard d'euros), la FGTA-FO pointe de « mauvais choix stratégiques ». La réduction projetée de 25% des surfaces de soixante-cinq hypers inquiète. Comme le passage possible en franchise de deux

tiers des deux cent cinquante supermarchés, qui remettrait en cause le modèle de groupe intégré. Face au séisme, FO exige « une solution pour chaque salarié ». « Les moyens alloués au plan social doivent être à la hauteur! », prévient Franck Martinaud. Les négociations sociales débuteront le 28 novembre.

Élie Hiesse

Michelin veut fermer ses usines de Cholet et de Vannes qui emploient 1254 salariés

Grève à l'usine de Cholet (955 salariés, Maine-et-Loire), manifestations devant celle de Vannes (299 salariés, Morbihan), devant le siège social à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)... Les salariés de l'équipementier multiplient les actions depuis qu'il a annoncé, le 5 novembre, la fermeture « au plus tard en 2026 » de ces deux usines qui emploient au total 1254 personnes. Des fermetures enfin « avouées », souligne la Fédéchimie FO : dès avril, les représentants du personnel, dont ceux de FO, avaient déclenché un droit d'alerte, inquiets de la situation des deux sites, ainsi que pour celui de Joué-lès-Tours (155 salariés, Indre-et-Loire), tous tournant à 50% de leurs capacités. Jusqu'au 5 novembre, la direction restait mutique. Si l'usine de Joué-lès-Tours a été épargnée, « elle risque pourtant d'être impactée. Elle travaille à 50% pour celle de Cholet. Le bilan pour l'emploi sera plus

lourd qu'affiché », estime Gérald Giraud, coordinateur FO-Michelin.

Lancement de la procédure PSE le 12 novembre

Promesse de créer autant d'emplois que ceux supprimés, provisionnement de 330 millions d'euros en 2024 au titre du plan social : Michelin a aussitôt dégainé pour tenter de déminer la colère. Sans succès. S'il justifie sa décision par « l'effondrement » des ventes et une « dégradation lente de la compétitivité » de l'Europe, les syndicats, dont FO, pointent des choix stratégiques privilégiant la délocalisation vers des pays à faible coût de main-d'œuvre, en Europe de l'Est. En 2023, le groupe a affiché des résultats records (3,6 milliards d'euros de résultat opérationnel). Le lancement de la procédure PSE, le 12 novembre, s'annonçait tendu.

E.H.



My Store FO : un outil au service des adhérents



Patrick Privat,
trésorier
confédéral.

Adhérer à FO, c'est faire le choix de l'engagement au sein d'une organisation libre et indépendante, riche de

femmes et d'hommes venus de tous horizons.

Être adhérent à FO, c'est se former et s'informer, pour connaître ses droits et les faire respecter, agir ensemble pour les faire progresser.

Être adhérent à FO, c'est désormais aussi bénéficier d'offres exclusives, permanentes, d'avantages et de bons plans.

C'est pour cela que la confédération FO a créé la plateforme My Store FO, destinée aux adhérents FO et aux structures FO.

Elle permet aux adhérents d'accéder à de multiples avantages, tels que des produits de consommation, des offres de voyages, les bonnes adresses des

adhérents, des bonnes affaires, une billetterie. Elle reprend également les accords FO déjà existants pour les structures FO.

À cet égard, cette plateforme contribuera au renforcement des liens entre les structures FO et les adhérents. Ainsi, les fédérations sont parties prenantes au dispositif, même si elles peuvent mettre à disposition des produits spécifiques pour leurs propres adhérents. Les unions départementales quant à elles sont des points relais de proximité.

N'attendez plus, inscrivez-vous!

Site internet : www.MyStoreFO.fr



Comment t'inscrire ?

1 Inscrис-toi sur www.MyStoreFO.fr



2 Renseigne le formulaire en entrant ton n° d'adhérent de l'année en cours



Vérifie que tu es à jour de ta cotisation.

3

Des garanties



Sécurité des données / RGPD
Tes coordonnées ne seront pas transmises à ta confédération, ni à ta fédération, ni à ton club



Économies significatives au service du pouvoir d'achat



Plateforme collaborative et exclusive

Profite des offres et des avantages !

Site internet : www.MyStoreFO.fr

Exposition : le textile, une industrie française au passé glorieux

Les belles heures de l'industrie textile s'exposent actuellement aux Archives nationales. Du XVII^e au XX^e siècle, l'État s'est impliqué dans son développement à divers degrés. Avant de capituler devant la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre.

Longtemps un pan majeur de l'industrie française, le textile est l'objet d'une exposition aux Archives nationales. *Made in France, une histoire du textile* souligne l'importance économique et sociale de ce secteur

d'activité – qui a représenté jusqu'à 800 000 emplois – et surtout le rôle de l'État dans son développement.

Contrôles de qualité, encouragement à l'optimisation de la production, protection des savoir-faire et promotion de l'innovation, réglementation douanière, encouragement à l'exportation et recrutement d'ouvriers spécialisés à l'étranger sont illustrés par des lettres, rapports, catalogues d'échantillons, œuvres d'art et autres infographies créées pour l'occasion.

Du secteur de pointe à l'effondrement

On parcourt ainsi trois siècles de développement industriel qui débouchent sur l'effondrement brutal du secteur entre les années 1970 et 2000, après les



chocs pétroliers et face à la concurrence. La mondialisation, exacerbant le dumping social, a finalement eu raison de l'industrie textile qui représente aujourd'hui moins de 60 000 emplois en France.

Made in France est aussi complétée par l'installation des œuvres de la plasticienne et brodeuse Anaïs Beaulieu, réalisées à base de matériaux de récupération, dans les somptueux appartements de l'hôtel de Soubise qui abritent les expositions des Archives nationales. Elle sera aussi prolongée par un colloque les 23 et 24 janvier.

Sandra Deraillot

« *Made in France, une histoire du textile* », jusqu'au 27 janvier 2025, hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h30 et les samedis et dimanches de 14h à 19h. Entrée libre.

Photo : les femmes et le travail selon Janine Niépce



Descendante éloignée de l'inventeur de la photographie, Janine Niépce a mis en lumière le travail des femmes au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ses clichés sont actuellement exposés à la Cité de l'économie (Paris). De la documentation des mobilisations féministes au témoignage sur le quotidien de la gestion du foyer en passant par l'accès aux métiers dits « d'homme », la photographe porte un regard intimiste sur l'émancipation des femmes. Une exposition qui vaut aussi pour la découverte de ce musée récemment conçu, installé dans l'hôtel Gaillard, ancienne succursale de la Banque de France aux détails architecturaux aussi baroques que fascinants.

S. D.

Jusqu'au 5 janvier à la Cité de l'économie, 1 place du Général-Catroux, 75017 Paris, ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h et jusqu'à 19h le samedi, nocturne le premier jeudi du mois jusqu'à 22h. De 5 à 12 euros.

Cinéma : tous à l'école!

Une institutrice, ancienne com-munarde réchappée du bagne, déboule en 1889 dans un village du Puy-de-Dôme pour y implanter une école... laïque, gratuite et obligatoire. Cette innovation majeure va bouleverser le quotidien des habitants, d'autant que jusque-là les enfantsaidaient les adultes aux travaux des champs. D'autant aussi que cette femme instruite qui débarque de Paris suscite la méfiance, voire l'hostilité, des grands comme des petits. Louise



Violet est une fiction historique, écrite et réalisée par Éric Besnard. Elle donne à voir un épisode de l'histoire française rarement porté à l'écran, les premiers pas – et leurs difficultés – de

l'école républicaine (lois Jules Ferry) qui apportera savoir et émancipation. Un film dont les décors et les interprètes sont salués par la critique.

S. D.

« *Louise Violet* », avec Alexandra Lamy et Grégory Gadebois, 1 heure 48, en salle depuis le 6 novembre.

Jennifer Marais : « C'est important que les salariés sachent qu'ils ne sont pas seuls, y compris dans une TPE »

Vendeuse en pâtisserie-chocolaterie, Jennifer est aussi conseillère du salarié depuis une douzaine d'années. Elle se présente aux élections des très petites entreprises (TPE) pour la première fois cette année et compte bien s'investir le plus possible aux côtés des salariés.

Elle évolue chaque jour entre les crèmes au beurre meringuées et les nougatines-café... Entre autres. Jennifer Marais est vendeuse chez un pâtissier-chocolatier à Villers-Bocage, dans le Calvados. Son quotidien rythmé débute chaque matin – une semaine sur deux – par un réveil programmé à 5h30. « Je dépose mon fils de sept ans à la garderie, avant l'école, puis je prends mon poste à 7h. À 14h j'ai fini », s'enthousiasme-t-elle. La semaine suivante, elle est « de l'après-midi », et dispose de toute sa matinée.

Au lieu des classiques longues journées entrecoupées de trois heures de pause, ces horaires lui ont été proposés par le patron qui a racheté la boutique qui l'emploie. « C'est un bon équilibre pour moi, explique-t-elle, cela me permet d'avoir une vraie vie de famille. » Si tout se passe plutôt bien avec cet employeur, cela n'a pourtant pas toujours été le cas dans sa carrière. « Dans les TPE, les patrons se pensent parfois en dehors des lois et quand ils les connaissent, ils ne s'empressent pas de communiquer leurs droits aux salariés! »

Une sensibilité familiale

Surchargee d'heures supplémentaires à ses débuts dans la vie active, Jennifer s'est d'abord tournée vers ses proches pour obtenir des conseils : « Mon frère adhérait déjà à FO ainsi que ma tante qui était conseillère prud'homale. J'ai très vite adhéré aux revendications du



l'année et dispense par ailleurs des conseils par téléphone à des salariés aux prises avec de multiples problèmes, tel le dépassement des horaires de travail, le refus de leurs congés annuels par l'employeur ou encore le refus d'augmentations auxquelles ils ont droit. « C'est important que les salariés sachent qu'ils ne sont pas seuls, y compris dans une TPE. On parle rarement de ces employeurs qui peuvent avoir beaucoup de lacunes en matière de droit du travail et chez qui les salariés se sentent très isolés. »

« Prête à m'investir syndicalement quoi qu'il arrive »

Militer quand on travaille dans un commerce artisanal n'est pourtant pas si facile. « Lorsque je me suis syndiquée, mon premier patron l'a un peu pris comme un affront. Il n'a jamais apprécié que je brandisse des textes de lois ou des conventions et que je demande des augmentations de salaire. » Mais la jeune femme, elle, n'aime pas se laisser faire. « Je suis quand même restée chez lui quinze ans. C'est d'ailleurs à cause de mon caractère qu'à l'UD on m'a proposé de candidater aux élections TPE. Ils savent que s'il le faut, je défends les gens bec et ongles. »

Son inscription sur la liste des candidats normands est un pas de plus dans un engagement qu'elle n'exclut pas de développer encore dans les années à venir. « Je suis partante pour d'autres propositions et prête à m'investir syndicalement quoi qu'il arrive. »

Sandra Déraillot



Election
pour les salariés des TPE
et du particulier employeur
du 25 novembre au
9 décembre 2024

Je vote



Je choisis FO pour mes droits

salaire, emploi, conditions de travail, formation, négociation,
conventions collectives, protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense...